

*Date de dépôt : 5 juin 2013*

## **Rapport**

**de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport annuel de gestion et les comptes de la Fondation des parkings pour l'exercice 2011**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Anne Marie von Arx-Vernon**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des transports a étudié ce RD 931 lors de ses séances des 5 et 12 juin 2012, sous la présidence de M. François Gillet. Les procès-verbaux de ces séances ont été pris par M. Aurélien Riondel que la rapporteure remercie vivement.

La séance du 5 juin a fait l'objet d'une audition de la Fondation des parkings, représentée par MM. Jean-Yves Goumaz, directeur général, et Gaëtan Mascali, directeur du stationnement, et par M<sup>me</sup> Hanane Arnaud, directrice financière et administrative. Le 12 juin, le DIME a participé aux travaux par le biais de M<sup>me</sup> Michèle Künzler, conseillère d'Etat, et de MM. David Favre, secrétaire général adjoint à la mobilité, Alexandre Prina, directeur du service de l'organisation de la mobilité, et Matthieu Baradel, ingénieur au service de l'organisation de la mobilité.

Que tous soient ici remerciés pour leur précieuse contribution.

### **Présentation du RD 931 par M. Jean-Yves Goumaz**

#### ***Revenus***

Il commence par indiquer que le résultat 2011 a été bon, notamment grâce à une augmentation du chiffre d'affaire en raison de la vente du P 49 (2 660 000 F), suite à une décision du Conseil d'Etat, et du P 47. Il annonce que le P 26 sera lui aussi vendu cette année (à l'aéroport).

Il décrit la répartition des produits et des charges de la fondation. Au niveau des produits, il annonce que les produits sont en hausse de + 11 %, dont environ la moitié est constituée par les abonnements (P+R et macarons) et le parcage horaire.

### ***Charges***

Au niveau des charges, M. Goumaz signale qu'elles sont, elles aussi, en augmentation (+ 7 %), mais en deçà de ce qui avait été budgétisé. Il indique que les charges de personnel, le fonctionnement, le contrôle et les amortissements représentent environ 50 % du total des charges.

### ***Investissements***

En 2011 : environ 13 millions (stables par rapport à 2010).

Les postes les plus importants parmi les investissements ont été :

- la construction du parking de Sécheron (qui deviendra un P+R après la fin du prêt à l'OMC, dont le parking est en travaux) ;
- la surélévation du P+R de Sous-Moulin ;
- la réalisation du P+R de Bernex ;
- des dépenses dans le renouvellement du matériel de surveillance du stationnement.

### ***Dette***

La dette de la fondation se monte à environ 75 millions (stable depuis plusieurs années), ce qui correspond à un taux d'endettement de 57 %, en diminution constante depuis 2004.

### ***Taux d'occupation***

M. Goumaz donne les chiffres du nombre de places en P+R (4 683) et des abonnements P+R (3 483). Il indique que, si un parking est bien situé et bien desservi par les transports en commun, il présente un taux d'occupation élevé.

### ***Tarifs***

Il rappelle qu'il existe trois tarifs d'abonnement P+R (90 F, 120 F et 150 F, dont 61 reviennent aux TPG pour l'abonnement aux transports collectifs). Il ajoute que le tarif est calculé, entre autres, en fonction de l'emplacement du parking, de la qualité de la desserte en transports collectifs

et de la qualité des infrastructures. Il annonce qu'en 2011 un tarif journalier a été mis en place au P+R de Bernex (12 F/jour pour 1 place de parking et 1 ou 2 cartes journalières TPG ; 16 F pour 3 cartes et 20 F pour 4 cartes).

### ***Construction de nouveaux parkings***

M. Goumaz présente les projets de construction de P+R (11 parkings, pour 4 430 places), parmi lesquels les parkings de Perly, des Tuileries et de Trèfle-Blanc (dans le complexe de la future patinoire). Si tous les projets se réalisent dans les délais prévus, le nombre de places P+R devrait doubler d'ici à 2017.

### ***Macarons***

En raison de l'introduction des macarons « multizones privé » et « multizones professionnel » (macaron à gratter, valable une journée ou une demi-journée) et de l'extension des zones bleues dans les communes, les ventes ont été en augmentation en 2011.

Les recettes de la vente des macarons en ville de Genève sont stables.

Le macaron multizones privé, introduit en 2007, est désormais, depuis 2010-2011, bien implanté, après une première période difficile.

Le macaron multizones professionnel, introduit en 2011, a immédiatement été bien vendu, signe qu'il répondait à une attente.

### ***Gestion du personnel***

Les effectifs du service du stationnement sont en légère augmentation entre 2010 et 2011, en raison de l'introduction de macarons à Lancy, de même que ceux de l'exploitation (rapatriement de personnel depuis Cornavin S.A.).

Concernant les chiffres du contrôle du stationnement et les objectifs énoncés dans ce domaine dans le contrat de prestations, à savoir un taux de 20 % de contrôle quotidien et un passage hebdomadaire sur l'ensemble du stationnement, ces deux objectifs ont été atteints en 2011.

### ***Chiffres clés***

Environ 400 000 amendes délivrées, 8 000 courriers/courriels, plus de 3 500 visites au guichet et plus de 4 500 téléphones reçus.

## Questions de la commission

Une commissaire (S) aimerait savoir comment se matérialise dans les comptes la vente des parkings du secteur de l'aéroport (P 49 et P 26).

Elle demande également des précisions sur le stationnement des deux-roues dans les P+R.

**P 49** : situé sur la route du Bois-Brûlé, le long de l'autoroute, ce parking était principalement utilisé lors du Salon de l'Auto. Le reste du temps, il était utilisé pour des cours de perfectionnement de conduite automobile (permis deux phases). Il a été cédé à Palexpo et non à l'aéroport. Ce parking a été réalisé par la fondation avec un droit de superficie concédé par l'Etat. La sortie du P 49 des comptes de la fondation se traduit par la prise en compte d'une période résiduelle (environ 400 000 F) et l'encaissement du prix de vente (environ 2,6 millions).

Un commissaire (UDC) demande s'il est exact que le résultat 2011 serait moins important qu'en 2010 si le produit de la vente du P 49 n'était pas inclus dans les produits.

M. Goumaz confirme, mais indique que pour se rendre compte de la qualité du résultat 2011, il faudrait comparer les comptes 2011 non pas avec les comptes 2010, mais avec le budget 2011.

**P 26** : Ce parking sera cédé à l'aéroport pour environ 26 millions. La fondation conservera un nombre de 200 places en P+R, afin de conserver un revenu régulier. Un accord a été trouvé avec l'aéroport pour que le montant de la vente soit réparti jusqu'à la fin de la période du droit de superficie (jusqu'à environ 2072). Le premier montant versé à la fondation par l'aéroport (2012) sera de 945 000 F. Il sera ensuite indexé au coût de la vie pour les années suivantes jusqu'à la fin de la période.

L'opération se traduit comme suit au niveau budgétaire : un prix de vente d'environ 20 millions sera dégagé dans l'exercice 2012 (qui ne se retrouvera pas en cash dans les comptes), combinée à une sorte de prêt de la fondation à l'aéroport, qui sera remboursé par le biais de la rente, qui inclut à la fois des intérêts et un amortissement de capital.

M<sup>me</sup> Arnaud rappelle que la complexité de l'opération est nécessaire pour conserver une rentrée régulière à la fondation, par la vente d'abonnements P+R.

Une centaine d'abonnements se trouvant sur le P 26 ont été résiliés, par obligation juridique, en demandant aux abonnés de s'adresser à l'aéroport pour reprendre un abonnement.

### ***Profil des abonnés du P 26***

Pendant vingt ans, plus de 200 abonnements étaient réservés à des loueurs de voitures, contrats qui ont été résiliés fin 2009, afin de réserver cette capacité pour le secteur de l'aéroport. Dans le secteur public, il s'agit principalement d'entreprises qui travaillent dans le secteur de l'aéroport, en plus de quelques particuliers. La partie P+R regroupe environ 120 abonnés.

### ***Stationnement deux-roues***

M. Goumaz indique qu'il s'agit d'un problème important, en raison de l'augmentation des deux-roues à Genève. Il signale que le manque de place explique le fait que la plupart des deux-roues se parquent sur les trottoirs, attitude théoriquement amendable, mais pratiquement pas sanctionnée par la fondation, sauf en cas de mise en danger et de passages étroits.

Il existe un besoin grandissant pour des places de parking deux-roues motorisés en ouvrage.

Concernant les parkings de la fondation :

- parking de Cornavin : abonnements mensuels (tarifs vers 30-40 F),
- parking Saint-Antoine : en voie d'être aménagé pour les deux-roues motorisés (avec horodateurs).

Le stationnement des deux-roues motorisés dans les parkings de l'Etat est pour l'instant gratuit, ce qui pose un problème de cohérence.

Le Président rappelle que le stationnement des deux-roues motorisés fait l'objet d'un des objectifs principaux du récent Plan directeur du stationnement.

### ***Inégalité de traitement entre les deux-roues et les quatre-roues***

Le stationnement deux-roues est inégalitaire par rapport aux véhicules à quatre roues. Le nombre des amendes a reculé de 16 % entre 2010 et 2011. Les secteurs ne sont pas contrôlés tous les jours à hauteur de 20 %, mais l'accent est mis sur certains secteurs.

La Ville a installé de nouvelles accroches vélos dans tout le secteur de la Vieille-Ville. Des scooters se parquent sur ces emplacements, pourtant indiqués comme spécifiquement réservés aux vélos. Ce constat implique la question de la sanction.

### ***Parcage horaire***

Erosion du parcage horaire – logique, au regard de l'évolution de la mobilité –, tant dans les parkings que sur la voie publique.

### ***Abonnements***

Les produits des abonnements sont en hausse, de même que les charges, à l'instar des charges de personnel et des amortissements. De nombreux investissements sont devenus nécessaires pour l'équipement des parkings (vidéosurveillance, renouvellement des systèmes de péage).

### ***P+R***

Concernant ceux de la rive droite, les parkings n'ont pas un taux de remplissage optimal, car ne jouissent pas d'un bon transfert modal, malgré les campagnes de promotion. L'élément déterminé semble être la qualité de l'offre en transports publics.

De plus, de nombreux endroits de la rive droite possède encore des zones de stationnement illimité, ce qui péjore logiquement les statistiques des P+R.

Par ailleurs, les P+R pâtissent de l'existence de places de parking sur le lieu de travail, parfois même gratuites (80 % des employés trouvent une place sur leur lieu de travail, peut-être plus sur la rive droite). Il est un constat que, en raison du développement de l'agglomération, certains P+R sont parfois mal placés.

### ***Règle historique et nouvelle politique du stationnement P+R***

2 km (entre le lieu d'habitation et le P+R et entre le lieu de travail et le P+R). La règle a été assouplie à 800 m pour le P+R de Bernex, tant que tous les abonnements ne seront pas vendus.

Il s'agit de définir une nouvelle politique du stationnement globale et cohérente, aboutissant à de nouvelles règles et à certains assouplissements.

Il est reconnu que certains P+R sont souvent trop près du centre. Les nouveaux P+R sont prévus en dehors de l'agglomération.

### ***CEVA***

Un commissaire (L) demande quelles sont les perspectives en matière de mise en place de P+R sur l'ensemble de la ligne du CEVA.

La volonté est de construire des parkings P+R aux abords de chaque future gare du CEVA. A moyen terme, la volonté est de doubler la capacité des trains sur l'axe Lausanne-Genève.

### ***Macaron professionnel***

Sera-t-il possible d'introduire un système annuel, afin de limiter les pertes de temps entraînées par le système journalier.

Un macaron professionnel annuel serait pour la fondation beaucoup plus simple à gérer. Un équilibre devrait être trouvé au sujet du prix.

### ***Sous-traitance***

La sous-traitance se réalise au niveau du nettoyage, de la sécurité et de l'informatique. Les contrats récents et les nouveaux contrats sont soumis aux règles AIMP.

### **Prise de position des groupes**

Pour un commissaire (L), la question du contrôle du stationnement est le domaine où les compétences de la fondation sont le plus contestables. Il regrette le fait que les contrôleurs ne fassent preuve d'aucune tolérance, raison pour laquelle il prône une baisse du contrôle. Il se fait le relais de certains professionnels qui se plaignent de ne plus pouvoir exercer leur activité de façon satisfaisante à cause des problèmes de stationnement. Il estime que la fondation ne fait pas preuve du discernement nécessaire en matière de contrôle. Pour cette raison, il annonce qu'il s'opposera au RD.

Un commissaire (UDC) affirme que la fondation manque de tolérance et de discernement et s'abstiendra.

Le MCG estime que l'effort engagé dans les parkings-relais est disproportionné par rapport aux efforts consentis pour les résidents. Il annonce qu'il ne peut pas accepter le RD et qu'il le refusera.

Une commissaire (PDC) annonce avoir vu une grande progression au niveau de la gestion de la Fondation des parkings et du discernement de leurs agents. Elle prendra acte ce RD.

Les Verts accepteront le RD.

**Vote**

Le Président met aux voix la prise d'acte du RD.

**Les commissaires acceptent de prendre acte du RD 931, par :**

Pour : 7 (2 S, 3 Ve, 2 PDC)

Contre : 3 (1 R, 1 L, 1 MCG)

Abstention : 1 (UDC)

Catégorie de débat : 2

**Commentaire de la rapporteure**

Mesdames les députées, Messieurs les députés, ce RD 931 a cristallisé des crispations liées au stationnement, à la mobilité, aux deux ou quatre-roues motorisés... enfin tout ce qui permet d'entretenir pour certains une guerre du stationnement, en lien avec la guerre des transports et de dire que rien ne va à Genève en matière de stationnement alors que des améliorations ont été démontrées. C'est dans ce climat particulier que la majorité de la Commission des transports a pris acte de ce RD 931 et vous remercie, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de bien vouloir en faire autant.





# Commission des Transports

Mardi 5 Juin 2012

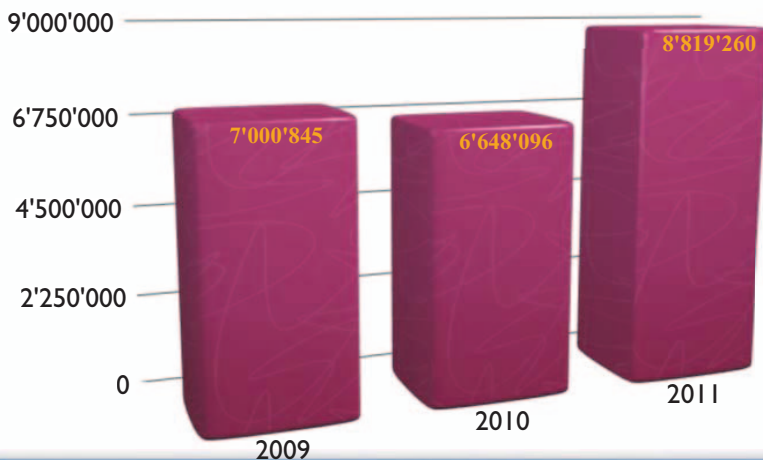
*RD 931 au Grand Conseil sur le rapport annuel de gestion et les comptes de la  
Fondation des parkings pour l'exercice 2011*

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch

mercredi, 6 juin 12

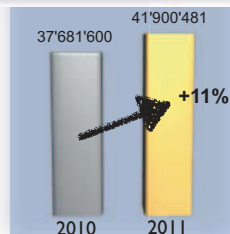
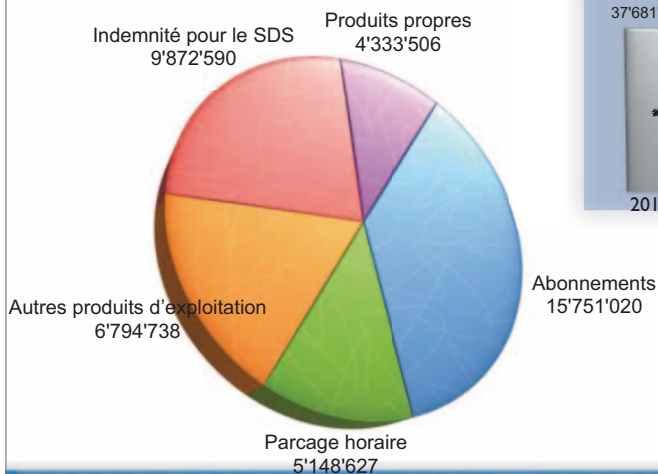
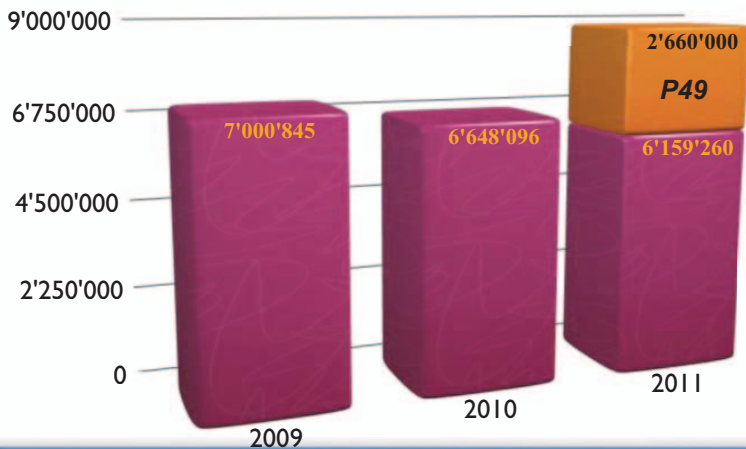


## Résultats

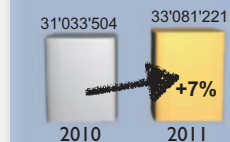
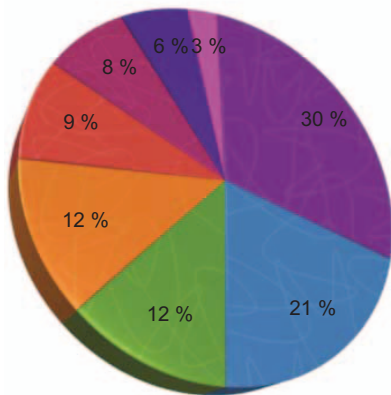


FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch

mercredi, 6 juin 12



## Charges de la Fondation



- Personnel et fonctionnement CC
- Amortissements
- Frais généraux
- Charges propres
- Frais financiers
- Frais d'exploitation
- P+R Redevances TPG
- Frais d'entretien

## Investissements

# Investissements 2011

## CHF 13'016'000

### Investissements 2010 : 13'243'000



## P+R Sécheron 440 places

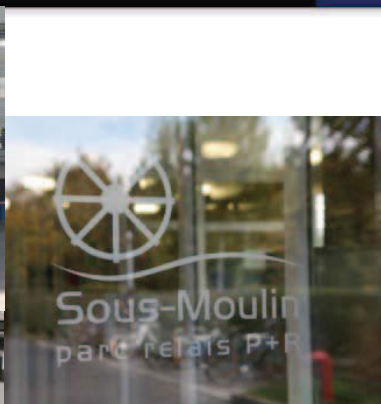


Fondetion des Parkings - Carrierastrasse 11 - Case postale 1714 - 1211 Genève 11 - Suisse | E 022 827 44 90 | Fax: 022 827 48 60 | admin@fondetion-parkings.ch

mercredi, 6 juin 12



## P+R Sous-Moulin 900 places



Fondetion des Parkings - Carrierastrasse 11 - Case postale 1714 - 1211 Genève 11 - Suisse | E 022 827 44 90 | Fax: 022 827 48 60 | admin@fondetion-parkings.ch

mercredi, 6 juin 12



## P+R Bernex 270 places

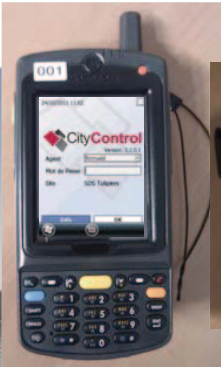


FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 80 | admin@fondation-parkings.ch

mercredi, 6 juin 12



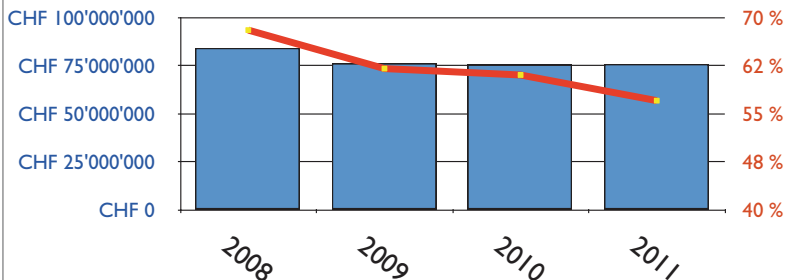
## Contrôle du stationnement



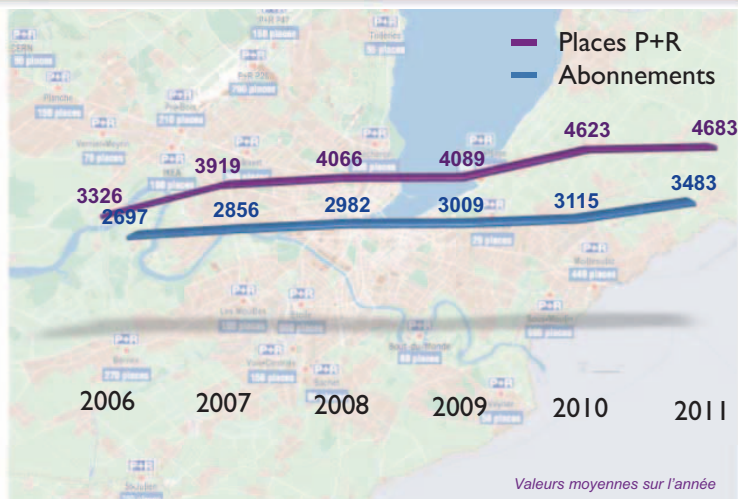
FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 80 | admin@fondation-parkings.ch

mercredi, 6 juin 12

## Dettes globale + *taux d'endettement*



## P+R Places et Abonnés



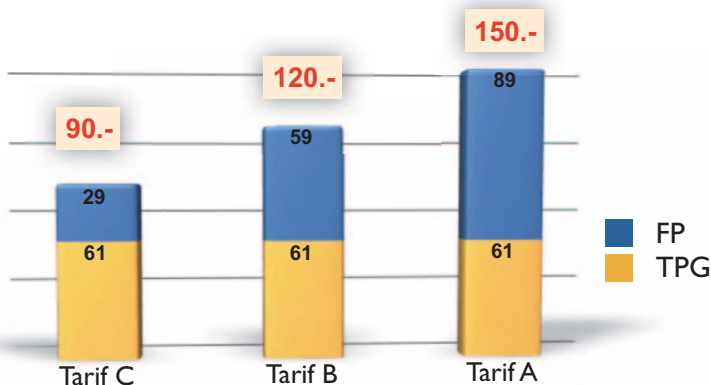
## P+R Sous-Moulin Occupation



FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch

mercredi, 6 juin 12

## Tarifs P+R



Attractivité

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch

mercredi, 6 juin 12



## Le P+R Journalier

**P+R BERNEX  
JOURNALIER**

**unireso**  
Abonnement  
journalier  
1-2 personnes

**P+R + = 12.-  
JOUR\***

P+R +3 Abonnements = 16.-/jour  
P+R +4 Abonnements = 20.-/jour

\* hors de nuit et 100 places de nuitées



FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch

mercredi, 6 juin 12



## P+R futurs

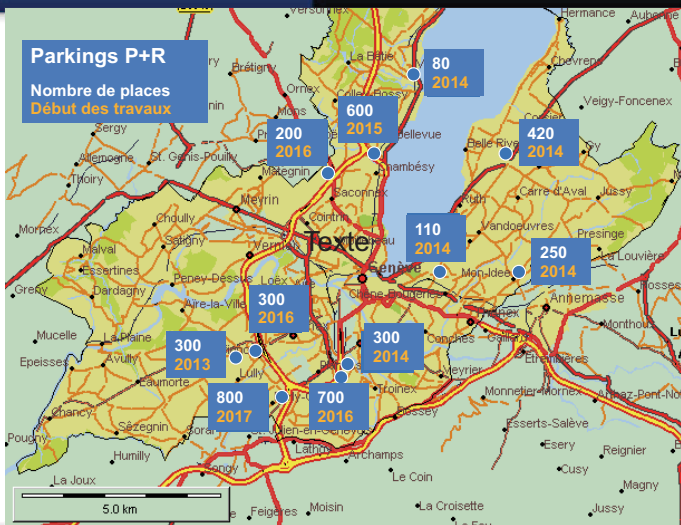
FRONTENEX-TULETTE	80 +30 places en souterrain mutualisées
VERSOIX	80 places en souterrain <u>louées</u>
BACHET-CEVA	300 places en élévation
TREFLE-BLANC	600 +100 places en souterrain <u>mutualisées</u>
VAILLY	300 places en surface <u>provisoires</u>
BERNEX (Définitif)	300 places en souterrain <u>mutualisées</u>
PERLY-EST	800 places en élévation
TUILERIES	600 places en élévation
JONCTION DE FERNEY	200 places en élévation
PALLANTERIE	300 places en surface
MICA	300 places en surface

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch

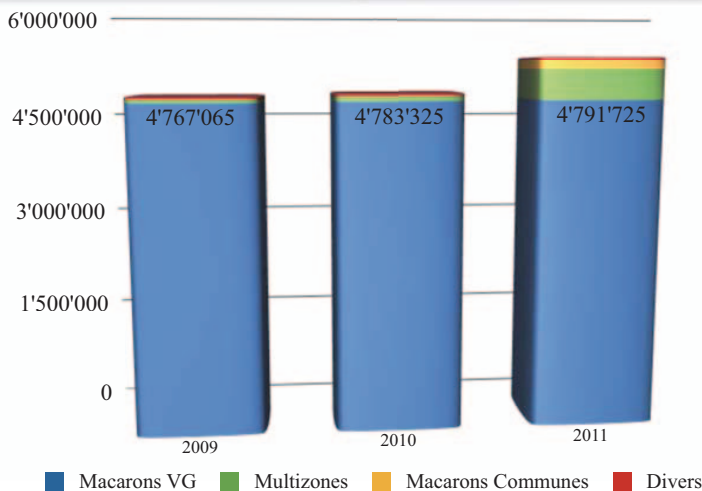
mercredi, 6 juin 12



## 11 projets - 4430 places P+R



## Recettes Macarons



## Zones bleues et macarons



19'390 20'000



2012 : estimations

## Zones bleues et Macarons

## MACARON Zone 28A

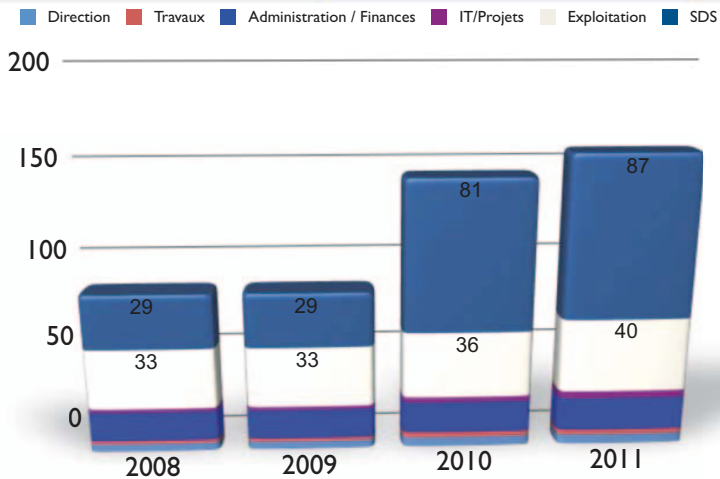
Place du Ser-A-202  
 Passage du Ser-A-202  
 Chemin du Ser-A-202  
 Avenue de Lancy-Baill  
 Chemin des Garinches  
 Avenue des Communes-1242  
 Impasse du Chemin de la Ferrière-1242  
 de la Ferrière

## Liste des rues avec macarons

Chemin des 7-Heures  
 Chemin des Châpoux-Gâtinier  
 Chemin des Foinets  
 Chemin de Peisy  
 Chemin des Jânes  
 Rue de Saint-J  
 Chemin du Rocher-1242  
 Une résidence de 6 résidences libres



## Effectifs



## SDS : Contrat de prestations

- Indicateurs

- Efficacité du contrôle du stationnement :

**Contrôle quotidien : 20.43%** (Objectif : 20%)

- Homogénéité du contrôle : (passages hebdomadaires par secteur) : **Réalisé 1 x /sem.**

(Objectif : 1 x / sem.)

- Indicateurs
  - Efficacité du contrôle du stationnement :  
**Contrôle quotidien : 20.43%** (Objectif : 20%)
  - Homogénéité du contrôle : (passages hebdomadaires par secteur) : **Réalisé 1 x /sem.**  
(Objectif : 1 x / sem.)
- Chiffres clés de l'activité
  - Amendes émises : 396'356
  - Courriers/courriels : 7'974
  - Visites au guichet : 3'619
  - Téléphones reçus : 4'743